

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-12-11/01

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	19
Votants	21

Le onze décembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Magali BACLE, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Frédéric LOGEZ, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE
Absents	David ZÉRATHE, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Brice DEVIF
Pouvoirs	Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR a donné pouvoir à Gérard MAGNET, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Magali BACLE
Secrétaire	Magali BACLE

CHOIX DE L'EMPLACEMENT ET DU SCENARIO D'AMENAGEMENT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT PERISCOLAIRE

Madame Sylvie BROYER, Conseillère municipale déléguée aux affaires périscolaires et à l'enfance, expose :

L'accueil périscolaire « Les Pimpinaudes » actuel est vieillissant et arrive en limites de capacité d'accueil des enfants de maternelles.

Par délibération n°2024-07-04/02 en date du 4 juillet 2024, le conseil municipal a validé le programme de l'opération sous réserve d'étude de deux sites d'implantation, approuvé l'enveloppe prévisionnelle de 816 651,80 € et autorisé Monsieur le Maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre.

Le groupement retenu pour la maîtrise d'œuvre a présenté quatre scénarii (deux par site d'implantation envisagé) joints en annexe à la présente note de synthèse.

Vu la délibération 2024-07-04/02 en date du 4 juillet 2024 approuvant le programme de l'opération et l'enveloppe prévisionnelle,

Vu le rapport établi par le cabinet Escales,

Vu l'avis de la commission affaires scolaires et périscolaires du 03 décembre 2024,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à dix-neuf voix pour et deux abstentions,

CHOISIT le site d'implantation n°1 cadastrée AB0105 pour le futur bâtiment périscolaire,

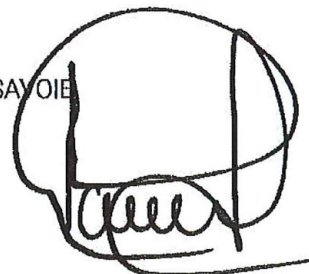
CHOISIT le scénario d'aménagement n°1,

AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre les études en vue de l'établissement du projet définitif.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Magali BACLE,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE
Maire



Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 069-216901769-20241211-DE20241211_01-DE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 05/12/2024

Dépôt en Préfecture le 13 DEC. 2024

Publication le 17 DEC. 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire